

"Le contentieux économique entre le Marché commun et les États-Unis" dans Corriere della Sera (26 février 1969)

Légende: Le 26 février 1969, le quotidien italien Corriere della Sera détaille la complexité du contentieux économique entre la Communauté économique européenne (CEE) et les États-Unis.

Source: Corriere della Sera. dir. de publ. Spadolini, Giovanni. 26.02.1969, n° 47; anno 94. Milano: Corriere della Sera. "Il contenzioso economico fra il Mec e gli Stati Uniti", auteur:Ballardin, G.F. , p. 6.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_contentieux_economique_entre_le_marche_commun_et_les_etats_unis_dans_corriere_della_sera_26_fevrier_1969-fr-99a17c9d-f7c3-4316-ab6e-1f2703e323b4.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Le contentieux économique entre le Marché commun et les États-Unis

Le président Nixon a promis qu'il mettrait tout en œuvre pour éviter une guerre commerciale. En cause: les mesures protectionnistes américaines contre certains produits européens

De notre correspondant

Bruxelles, le 25 février.

Le processus d'intégration économique de l'Europe, que la Communauté européenne tente de créer, bénéficiera encore du soutien de la nouvelle administration américaine. C'est ce qu'a déclaré hier, à l'hôtel Hilton, le président des États-Unis, Richard Nixon, au cours de sa rencontre avec les dirigeants du Marché commun avant de se rendre à Londres. Faisant référence à la politique du général de Gaulle, qui a provoqué une paralysie dans le processus d'intégration économique et politique de l'Europe, Richard Nixon, devant ses interlocuteurs du Marché commun, s'est déclaré «choqué par la recrudescence du nationalisme enregistrée actuellement en Europe qui génère un climat très différent de celui qui régnait dix ans auparavant». Le président de la Commission du Marché commun, M. Jean Rey lui a répondu que «les difficultés croissantes que connaît la crise européenne étaient normales et dans la nature des choses». En réponse aux remontrances de ses interlocuteurs, au sujet des mesures protectionnistes adoptées par les États-Unis sur certains produits européens (comme les tissus de laine de Prato), le président Nixon a promis de faire tout ce qui était en son pouvoir pour éviter une guerre commerciale entre les États-Unis et la «petite Europe».

Suite à cet entretien, un émissaire du Marché commun se rendra très prochainement à Washington pour discuter avec les autorités américaines du contentieux économique entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique. À leur tour, les autorités américaines enverront à Bruxelles le nouveau ministre de l'agriculture, M. Clifford Hardin, pour discuter des problèmes causés par la politique agricole du Marché commun, fondée sur des critères protectionnistes rigides.

En vue des entretiens prévus avec les autorités américaines, les experts du Marché commun préparent le dossier relatif au contentieux économique avec les États-Unis. Le premier point est le conflit qui concerne les tissus en «laine de Prato». Sous l'influence de la mouvance protectionniste qui est apparue aux États-Unis après la conclusion du «Kennedy Round», les autorités américaines ont adopté une loi qui, en passant par une adaptation des normes de classification tarifaire, augmente de manière considérable la protection douanière relative aux tissus mixtes de laine, passant pratiquement du simple au triple. Selon les dirigeants du Marché commun, ces mesures constituent une violation flagrante des normes du GATT (*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*). Tentant d'obtenir l'annulation de cette mesure, qui touche principalement l'Italie, les dirigeants du Marché commun ont proposé au gouvernement de Washington de procéder aux consultations en cours.

Le contentieux qui oppose le Marché commun aux États-Unis concerne, en outre, les taxes compensatoires imposées par les autorités américaines sur les exportations communautaires de conserves et de concentré de tomate qui, une fois de plus, ont affecté tout particulièrement notre pays. Et les taxes compensatoires sur les câbles à haute tension et sur les télésièges ont gravement touché nos exportations, sans compter le contingentement rigide des exportations de fromages communautaires qui, ces derniers jours, a été étendu aux petits fabricants de parmesan grana et parmesan râpé, vendu dans les supermarchés américains.

De plus, les américains ont exercé de fortes pressions sur les industries sidérurgiques européennes, les poussant à limiter leurs ventes sur le marché américain. Enfin, deux projets de

loi soumis à l'examen du Congrès suscitent de graves inquiétudes: le projet Hollings, qui prévoit la limitation (autrement dit le contingentement) de toutes les exportations textiles européennes destinées aux États-Unis, et le projet de loi Hills, qui prévoit au contraire la possibilité de réduire de moitié les droits *ad valorem* qui touchent les tissus de laine de Prato, les faisant passer de cent dix à cinquante-cinq pour cent. Malgré cette réduction, qui n'est encore qu'une proposition, la protection douanière resterait à un niveau jugé «prohibitif» aux yeux des intéressés. Comme on peut le remarquer, le contentieux entre l'Europe et les États-Unis est assez complexe.

G. F. Ballardin